

*CH
JMC*

cfdt

ISSN 0181 5520

LUTTES ET COMMUNICATION

n° 39 aout 1985

MENSUEL. Edité par la Fédération des travailleurs de l'Information, du Livre, de l'Audiovisuel et de la Culture-C.F.D.T. (FTILAC-CFDT) 43, rue du Fbg-Montmartre- 75009 Paris - Tél (1) 246.50.64. Ce numéro comporte deux suppléments, envoyés séparément aux secrétaires de sections.

CONGRES CONFEDERAL DE BORDEAUX

"Pour les travailleurs, la CFDT c'est le délégué dans l'entreprise et Edmond Maire. S'il n'y a pas cohérence entre les deux, les salariés ne s'y retrouvent plus." Cette intervention faite par un délégué à la tribune du 40ème congrès qui s'est réuni à Bordeaux reflète assez bien les débats.

Exceptionnel dans sa préparation puisqu'un document intermédiaire intitulé "Que veut la CFDT ?" avait été élaboré après les premiers documents- ce congrès avait comme thème principal l'adaptation du syndicalisme.

Après avoir rappelé le contexte de crise économique, de chômage et de désyndicalisation, Edmond Maire a souligné que la mise à jour de notre projet est nécessaire. Même si l'autogestion reste le sens fondamental de notre action. En ce qui concerne l'action du gouvernement de gauche, il adéerné un bon point sur les libertés et la démocratie, mais mais a rappelé que dans le domaine de l'emploi, c'était l'échec.

Cent trois intervenants se sont succédés à la tribune. Une vingtaine d'autres étaient inscrits. De la critique positive à la contestation confédérale, tous les tons ont été employés. Et tous les thèmes qui ont préoccupé les syndicats depuis 3 ans ont été abordés.

D'abord l'identité de la CFDT : le redressement de l'organisation passe par une plus grande cohérence entre le projet, la stratégie et le fonctionnement, il faut réduire l'écart entre nos propositions et nos pratiques.

De nombreuses interventions ont rappelé la priorité à la lutte pour l'emploi et pour la réduction du temps de travail. D'autres ont critiqué le décalage entre les différents niveaux de responsables notamment à propos de la négocia-

tion sur la flexibilité. Certains ont insisté pour que ne soient pas accentuées les divisions entre les différentes catégories de salariés et d'entreprises. D'autres ont carrément estimé que depuis le congrès de Metz, le bilan était négatif et ont regretté qu'il n'y ait pas eu de mobilisation pour les 35 heures.

En ce qui concerne la syndicalisation, certains ont insisté sur le service et la priorité à l'adhérent et sur la nécessité d'imaginer de nouvelles formes d'intervention pour se faire connaître, mais à condition de donner une image de cohérence et de solidarité.

Edmond Maire a consacré la première partie de sa réponse à régler

leurs comptes aux opposants. Sans ménagements. Il a estimé que le discours de certains les mettaient en dehors de la CFDT. Pour le reste, il a souligné la nécessité d'améliorer la communication à l'intérieur de la CFDT. Par ailleurs, il a insisté sur la nécessité de valoriser nos résultats et de ne pas confondre objectifs communs avec revendications immédiates unifiantes et mobilisatrices. Notamment dans le domaine de la réduction du temps de travail où le point de départ n'est pas le même pour tout le monde. En ce qui concerne l'unité d'action, il a regretté la période de glaciation dans laquelle est entrée la C.G.T.

A propos de la syndicalisation, il est essentiel de privilégier avant tout le lien avec le salarié.

En ce qui concerne le débat sur la flexibilité, il a reconnu que les aspects négatifs du projet avaient été minimisés. Constatant que pour les militants de la CFDT la priorité doit aller à l'emploi, il faut apporter des réponses adaptées aux nouvelles conditions d'emploi qui apparaissent sous l'effet des révolutions économiques, technologiques et culturelles.

Pas question pour autant de laisser faire les tentatives de déréglementation qui aboutiront à une restauration d'un pouvoir patronal plus arbitraire, à la négation du syndicat ou à la réduction des garanties sociales. Certes, il faut tenir compte des aspirations individuelles, notamment pour le temps partiel. Mais à condition qu'il ne soit pas imposé. E. Maire a par ailleurs fixé trois thèmes qui seront inscrits au plan de travail de la CFDT pour les trois ans à venir : la transformation du travail avec la volonté d'autonomie et d'intérêt qu'expriment les salariés, le rôle et les conditions d'efficacité économi-

L'INTERVENTION DE LA FTILAC

C'est la première fois que la FTILAC intervenait à un Congrès confédéral. Du coup, elle a décidé de se présenter en expliquant les problèmes auxquels elle est confrontée :

- Secteur public et privé
- Grandes entreprises et P.M.E.
- Emergence des nouvelles technologies (télé, radios, satellites, informatique, etc...)
- secteur en restructuration
- un produit qui par son contenu idéologique n'est pas tout à fait comme les autres.

La FTILAC a aussi rappelé que les travailleurs de ses secteurs sont confrontés aux problèmes d'emploi et de précarité. En ce qui concerne l'adaptation du syndicalisme, la FTILAC a cité l'exemple de la convention collective des salles de cinéma qui prévoit des délégués de site des champs professionnels.

que et sociale des services publics, les rapports du législatif et du contractuel. Dans sa conclusion, il a rappelé

que le syndicalisme de solidarité et d'émancipation a de l'avenir à condition de réussir sa mutation. Un beau programme.

LA CFDT S'OCCUPE DES JEUNES

Dans le cadre de l'année internationale de la Jeunesse, la C.F.D.T. a décidé d'organiser une rencontre nationale qui se déroulera à ANGERS les 26 et 27 octobre 1985. Le but : discuter et réfléchir avec les moins de 25 ans autour de plusieurs thèmes : les loisirs, l'insertion professionnelle, les métiers d'aujourd'hui et de demain, les problèmes internationaux et surtout les perspectives de l'action syndicale.

La F.T.I.L.A.C. est particulièrement concernée par ce problème. En effet, dans les secteurs qu'elle recouvre, on dénombre 30 000 T.U.C. Par ailleurs, c'est

dans les entreprises de la Communication que se développeront les emplois de demain. C'est pourquoi la F.T.I.L.A.C. a décidé d'être présente à ANGERS. Pour s'y préparer, elle a décidé d'organiser, le 16 septembre à PARIS, une rencontre fédérale sur trois points :

- les T.U.C. dans nos secteurs,
- les stages d'insertion sociale et professionnelle,
- comment être jeune et syndicaliste en 1985 ?

Il est indispensable que les syndicats déléguent un ou deux camarades à cette réunion de juin.

POUR UN SYNDICALISME D'ADHERENTS

Le développement de la C.F.D.T. dans la Communication et la Culture passe et passera par un effort important de prise en charge des salariés des P. M. E., que ce soit dans l'Ecrit avec notamment le labeur, dans l'Audiovisuel avec la création des entreprises de production de programmes, les radios privées, dans le Socio-culturel où 90 % des salariés sont employés dans des très petites entreprises et n'ont pas de représentation collective.

Cette syndicalisation, dans des secteurs qui dans le domaine économique représentent des supports du développement de l'emploi dans l'avenir, exige de tous les militants un effort d'information, de campagne, pour que la C.F.D.T. soit présente et ne "loupe pas le coche". Il faut que nous sachions mieux exprimer les aspirations des Travailleuses et Travailleurs et les traduire en terme de propositions, tant sur l'emploi, les conditions de travail, que sur les salaires, et ensuite prolonger cela en adhésions au syndicat.

Si nous voulons éviter le risque "d'institutionnalisation" (c'est-à-dire d'une représentation syndicale reconnue par les partenaires mais ne reposant pas sur le

support principal que représente l'ADHERENT), il est nécessaire de relancer la syndicalisation, de renforcer les sections d'entreprise et de privilégier l'adhérent.

Nos difficultés à nous faire reconnaître par les Travailleurs, à les syndiquer, mais aussi à les conserver, n'ont pas que des causes externes. La crise n'explique pas tout.

Travailler sur ce qui dépend de nous, sur les problèmes internes à l'organisation, c'est cela aussi l'adaptation du syndicalisme. Cette adaptation du syndicalisme ne doit pas être un "remake" du recentrage, il doit avoir avant tout pour objectif la construction d'un syndicalisme d'adhérents, un syndicalisme de perception, d'accueil, de services, de propositions et d'actions.

Reconnaissons-le, nous ne sommes pas toujours habitués à un syndicalisme d'adhérents ; nous voudrions tout de suite que tout le monde soit un militant ou une militante. Accepter l'adhérent en tant que tel, c'est prendre en compte les choix individuels, c'est l'information, et c'est aussi le consulter et lui rendre des services.

Un syndicalisme d'adhérents nécessite une information permanente proche de leurs préoccupations et qui valorise les acquis de notre action syndicale.

Un syndicalisme d'adhérents, c'est répondre aux demandes individuelles, c'est assurer des services (C.F.D.T. Magazine, par exemple), tout en liant ces réponses à l'action collective.

Un syndicalisme d'adhérents, c'est aussi assurer le suivi des sections et donner les moyens (cotisations) de mener l'action pour toutes les structures de l'organisation.

C'est un syndicalisme de contacts, de discussions, de consultations, de décisions avec tous les adhérents, qui nous permettra au sein de l'organisation de construire un syndicalisme de participation, d'élaboration collective et d'action.

S.O.S JURIDIQUE

Licenciements individuels ou économiques, élections professionnelles, temps de délégation, protection des élus du personnel, durée des congés : les questions sont multiples qui se posent ou sont posées aux militants ou aux syndicats à longueur d'année. Pas question de rester démunis et sans réponse. Le service juridique rendu aux adhérents et aux travailleurs est le b.a.ba. de l'action syndicale.

Certes le droit du travail est complexe, mais un certain nombre de textes de base existent, qui permettent de répondre aux questions les plus fréquentes. La C.F.D.T. a publié un certain nombre de documents qui sont des résumés utilisables en cas de première urgence :

- le guide pratique vendu en même temps que l'agenda : 28 francs,
- les brochures sur les lois Auroux,
- différents textes spécialisés sur les élections professionnelles, les licenciements, etc..

Il peut être utile d'avoir quelques-uns de ces documents dans le tiroir de son bureau. En tout état de cause, ils sont disponibles dans les Unions Régionales et Départementales de la C.F.D.T. ...

Un syndicalisme d'adhérents en 1985, c'est possible. A nous de le construire collectivement. A nous tous de faire remonter ce qui se passe, les avancées comme les difficultés rencontrées dans nos entreprises.

C'est aussi par la confrontation et l'action que nous participons positivement à l'adaptation de notre syndicalisme.

Ce Bulletin doit en être le reflet.

compte tenu qu'il n'y a aucune notion de rattrapage. Lors d'une ultime paritaire le 3 juillet 85, les chiffres définitifs suivants ont été fixés :

- janvier : 1,50 %
- avril : 1,25 %
- juillet : 1,75 %
- octobre : 0,75 %
- décembre : 0,75 %

La prime de transport est passée à 95 F au 1er janvier et le minimum ouvrier a été fixé à 5.075 F

branche écrit:

LES SALAIRES: De nombreuses négociations pour la CFDT

En cette période, les salaires dans la Branche nous obligent à beaucoup d'énergie. La priorité, c'est l'emploi ; il faut toutefois constater que si cette priorité reste notre préoccupation, les dernières paritaires dans la presse ont exclusivement porté sur l'évolution des salaires. Il est vrai qu'en général dans ce secteur les entreprises en sont quelquefois à moins de 35 heures, et ceci notamment dans les gros canards. Encore qu'il faille distinguer l'horaire officiel et celui pratiqué réellement.

P.Q.R.
(Presse Quotidienne Régionale)

Il est à souligner que nous revendiquons des paritaires intercatégorielles. En effet, nous négocions toujours séparément les ouvriers, les employés, les journalistes.

Pour les employés, après un échec, nous sommes parvenus à un accord lors d'une seconde paritaire. Nous avons voulu mettre en place un mode de calcul commun qui ne puisse être contesté, et, en d'autres termes, mettre fin aux discussions de "boutiquier" portant sur la qualification de la première augmentation au début de chaque année (rattrapage ou non). Nous avons donc été amenés à faire des propositions reposant sur un raisonnement en masse salariale d'une année sur l'autre.

Une prime de 15 % basée sur le salaire de décembre 1984 (hors primes et 13ème mois) sera versée fin février, et 5 % en 4 paliers pour les augmentations de 85.

Seule la CFDT a signé cet accord. La CGT notamment a fortement contesté la prime.

Qu'en est-il dans les faits ?
L'accord précise :

"La prime sera prise en compte dans le calcul de la masse 84"... Nous disons donc qu'elle qualifie bien un rattrapage et qu'elle n'a pas un effet ponctuel. Par ailleurs, l'accord comprend une augmentation de 15 Francs de la prime de transport et un minimum mensuel (employés) de 4.850 Francs.

Pour les ouvriers :

La CGT, mécontente de l'accord employés et des échecs des deux paritaires ouvriers, lance un mot d'ordre de grève qui sera relativement peu suivi, mais suffisamment pour que quelques quotidiens ne paraissent pas. S'il est vrai que les propositions patronales n'étaient pas à la hauteur souhaitée, l'écart était faible (0,1 %) et ne justifiait peut-être pas la grève, comme l'ont déclaré d'ailleurs des délégués CGT dans certaines entreprises.

Ce pourquoi la CFDT n'a pas appelé à la grève mais a obtenu une troisième et ultime paritaire. Lors de cette dernière, nous avons constaté que les patrons avaient progressé, néanmoins aucune organisation n'était satisfaite. En ce qui nous concerne contrairement aux autres organisations, nous exigions que l'on qualifie de rattrapage (ou autre formule) les 1,5 % au 1er février. Constatant un nouvel échec, les patrons nous déclaraient que dans les 48 heures, ils informeraient les organisations de leur ultime proposition. En fait, nous avons eu la preuve par le répondeur automatique de la CGT. que des négociations téléphoniques s'étaient poursuivies entre la CGT et les patrons. Ce qui a donné lieu à un accord (ci-dessous) que seule la CFDT n'a pas signé,

Discrimination :

Si, comme le réclame la CFDT, les paritaires étaient intercatégorielles, les différences entre ouvriers et employés n'existeraient pas. La CFDT est intervenue auprès du syndicat patronal pour lui faire remarquer que la différence de montant de la prime de transport entre ces deux catégories constituait une discrimination unacceptable. La réponse fut qu'il était hors de question de modifier les termes de l'accord employés.

Pour les Journalistes

Trois paritaires : un report et deux échecs. Une prochaine rencontre est fixée en mars. Cette paritaire, en mars, n'a pas permis une évolution, c'est donc une recommandation qui s'appliquera pour les Journalistes :

Il aura fallu 4 paritaires pour finalement aboutir à l'accord suivant le 3 juillet 85 :

une prime de 10 % au titre de 84,
Avril : 1 %,
Juillet : 1,25 %,
Octobre : 1,25 %,
Décembre : 1,50 %.

Il faut souligner que c'est la première fois que des difficultés importantes se font ressentir pour cette catégorie.

P.Q.D.
(Presse Quotidienne Départementale)

Non contente d'avoir refusé de négocier en même temps que la CFDT, aujourd'hui que nous sommes parvenus à nous imposer dans les paritaires, la CGT dénonce les accords que nous signons. Elle nous déclare ultra-minoritaire et tente de faire annuler les accords en "brandissant" les lois Auroux (qu'elle critique par ailleurs) qui, de toutes façons, ne s'appliquent pas dans le cadre de la négociation nationale. Nous voilà contraints de revendiquer le droit à la minorité.

Dans la perspective d'une paritaire le 12 mars, et ne voulant pas laisser un vide et laisser une possibilité de poursuivre les négociations, la C.F.D.T. a signé un "à valoir" de 1% au 1er février au titre d'un rattrapage. Sans doute, la C.G.T. aurait-elle préféré que les Travailleurs de la P.Q.D. soient sans augmentation ?

Le 12 mars se tenait donc une paritaire où l'accord suivant a finalement été possible ; les chiffres ont été modifiés lors d'une réunion paritaire le 9 juillet 85 :

Février : 1 %,
Mars : 0,5 % ;

Pour 1985 :

avril : 1,25 %
juillet : 1,50 %
octobre : 1 %
décembre : 0,75 %

Le salaire mini (point 100) est porté à 5 070 francs par mois au 1er février.

Paradoxalement, la C.G.T. a signé cet accord englobant la 1ère partie qu'elle avait préalablement critiquée et refusée.

Nous pouvons dire que pour sa 1ère paritaire en P.Q.D. la C.F.D.T. a fait preuve de capacité de proposition.

Pour les Journalistes

Pour la première fois, la C.G.C. était représentée. Le S.J.F./C.F.D.T. avait chiffré à 1,50 % le retard des salaires. Les patrons, eux, en étaient à 0,90 % que la C.G.C. allait accepter "pour solde de tout compte". De cette paritaire est ressorti un constat de 0,60 % d'augmentation au 1er février, sans qu'il soit qualifié de rattrapage, en attendant une rencontre.

Conséquences de la première partie d'accord pour les ouvriers, le constat de 0,60 % s'est transformé en 1 %, et le 12 mars il a été conclu un accord sur la même base que pour les Ouvriers.

CONVENTIONS

La Fédération est désormais signataire des Conventions de la sérigraphie, reliure-brocure et dorure,

reprographie, hebdomadaire régionale.

La C.F.D.T. participait donc pour la première fois à une paritaire salariale de la sérigraphie. S'il n'a pas été facile au départ de maîtriser tous les aspects, bien vite la C.F.D.T. a pris sa place dans la négociation.

Un accord a été possible, dont

toutes les organisations sont signataires, et qui se traduit comme suit :

Avril : 2,50 %,
Juillet : 1,50 %,
Novembre : 1,75 %.

Une rencontre est prévue en janvier 1986.

branche audiovisuelle

Négociations dans les Radios Locales Privées

Le 23 janvier 1985, le Syndicat National des Télévisions et Radios Locales (S.N.T.R.L.) a proposé aux Fédérations de négocier une Convention Collective applicable à ce secteur d'activité. Quatre réunions se sont tenues depuis.

Où en sommes-nous ? La partie patronale a présenté des propositions portant sur le champ d'application, la durée et les modalités de dénonciation, révision de la Convention, les droits acquis, la commission d'application de la Convention, le droit syndical et la représentation du personnel, les droits et obligations du personnel.

Les discussions sont très difficiles. Le S.N.T.R.L. souhaite que le champ d'application recouvre le titre IV de la loi du 29 juillet 1982 et, par conséquent, englobe non seulement les Radios locales privées mais aussi les Télévisions privées.

Cette proposition pose de sérieux problèmes. Pour la C.F.D.T. il s'agit de couvrir socialement l'ensemble des salariés de la Branche d'activité de la Communication et de la Production Audiovisuelles, hors le long-métrage cinématographique. Certes, il est nécessaire de couvrir les salariés des Radios locales, mais, s'agissant des Télévisions, il n'est pas pensable de négocier une Convention Collective Nationale avec le seul S.N.T.R.L. qui, au demeurant, ne peut prétendre représenter un secteur qui n'existe pas encore.

Pour les Journalistes des R.L.P., un accord a été signé en janvier 1984 par le S.N.T.R.L., la Fédération Nationale des Radios Libres (F.N.R.L.), le Syndicat professionnel des Radios Indépendantes et nouvelles Télévisions Région (S.P.R.I.N.T.) et l'Association pour la Libération des ondes (A.L.O.). Cet accord reconnaît la pleine application de la Convention Collective Nationale des Journalistes et détermine des classifications et des coefficients hiérarchiques.

Il était convenu que les parties signataires se réuniraient pour poursuivre les négociations sur la valeur du point d'indice, le barème des piges et un calendrier de rattrapage des salaires.

Après plusieurs rencontres, un accord salarial portant sur la valeur du point d'indice au 1er janvier 1985 fixé à 6,20 francs, et sur une augmentation de 1,5 % des salaires au 1er avril 1985, était signé par le S.P.R.I.N.T. Région, l'A.L.O. et la F.N.R.L.

Le S.N.T.R.L., bien que signataire du protocole de janvier 1984, a refusé de signer l'accord salarial et, par conséquent, refuse de l'appliquer.

CELA POSE UN SERIEUX PROBLEME, car, si après s'être engagé à appliquer la Convention Collective Nationale des Journalistes, le premier acte du S.N.T.R.L. est de ne pas signer l'accord salarial fixant la base de départ des salaires dans les R.L.P., cela augure mal de la poursuite des négociations concernant les autres personnels.

LUTTES ET COMMUNICATION - Mensuel. Le N° 3 F. Abonnement (1 an) : 20 F. Rédaction, abonnements : 43, rue du Fbg. Montmartre - 75009 PARIS . Tel. (1) 246.50.64 . Directeur de la publication : Michel MORTELETTE - Imprimé à l'U.R. - C.F.D.T.-P.T.T Région Parisienne 5, rue Géoffroy Marie 75009 PARIS - Numéro de commission paritaire : 1422-D-73